

COMMUNE DE LUGNY

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2021
COMPTE RENDU

Département de Saône et Loire

L'an deux mil vingt et un, le vingt-OCTOBRE à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de LUGNY sous la présidence de M GALÉA, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15, la séance est de nouveau ouverte au public.

PRÉSENTS : Messieurs Guy GALEA, Philippe GOURLAND, François ROUGEOT, François GOLLEAU, Franck REDOUTEY, Patrice MILLOT, J-C LALANNE, Patrick POINT, Joël GAYET, Thomas THEVENARD.

Mesdames Myriam MARCK, Christine CHEVALIER, Agnès BLANC et Louise-Marie DRAPIER.

ABSENTS : M J-C LALANNE (pouvoir donné à M G.GALEA).

La séance a été ouverte sous la présidence de M GALÉA, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Mme Myriam MARCK et Mme Sarah GOYON ont été désignées en qualité de secrétaires de séance par le conseil municipal.

1) VALIDATION DU DERNIER COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2021

M F ROUGEOT déclare qu'il n'est pas noté dans le dernier compte rendu comme victime.

Le PV est joint à ce compte rendu

T THEVENARD conteste que lors du dernier CM son pouvoir a été donné à M Le Maire alors que dans le CR il est noté à P GOURLAND

Commentaire de F ROUGEOT : les pouvoirs doivent bien être notés par les secrétaires de séances.

13 votes et 2 refus de signer

2) INSCRIPTION A L'ETAT D'ASSIETTE des DESTINATIONS des COUPES AFFOUAGES 2022 **Délibération 2021 / 059**

M Le Maire donne la parole à M P.GOURLAND 1^{er} Adjoint, afin de présenter la proposition de l'ONF relative à la destination des coupes à inscrire à l'assiette 2022. Ces coupes CONCERNENT LES PARCELLES SUIVANTES : N° 31b-32b-37a-25-26 (coupes réglées) et N°17u-9-6-13 (coupes non réglées).

Après ces précisions sur la nature des travaux, M Le Maire demande aux élus s'ils approuvent les propositions et leur demande de statuer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

3) SYDESL – TRAVAUX COMPLEMENTAIRES **Délibération 2021 / 060**

M Le Maire rappelle que lors de sa séance du 07 avril 2021, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité des membres présents de valider la proposition émise par le SYDESL concernant le renouvellement des horloges de la commune (8) ainsi que les EP rue de la Bourbonne et rue des Jardins, dossier 267104_EP9.

Montant du devis travaux EP TTC	7 328.44 €
TVA récupérée	1 221.41 €

Contribution de la Commune	6 107.03 €
Arrondi à	6 200.00 €

M Le Maire explique que pour le bon déroulement du chantier des travaux complémentaires ont été nécessaires pour un montant de 436,35 € portant la contribution de la commune à 6 636, 35 €.

M Le Maire demande donc aux élus leur aval afin de porter la contribution de la commune à 6 636.35 € au lieu de 6 200 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

4) RAPPORT 2021 de la CLECT **Délibération 2021 / 061**

M Le Maire, rappelle que la CLECT a été instituée par délibération de l'EPCI en date du 26 janvier 2017. Cette instance est en charge de l'analyse des charges transférées entre l'EPCI et ses communes membres, et propose leur évaluation financière en vue notamment du calcul des attributions de compensation.

A cette même date et conformément à la loi « Notr », la compétence « création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire » a été transférée à l'EPCI.

Dans son rapport de 2019, la CLECT, n'avait pas pu évaluer les charges et recettes transférées relatives à ce transfert car elle ne disposait pas de suffisamment d'éléments. Il avait alors été convenu que la CLECT se ressaisirait du dossier. Ce transfert de compétence est donc à nouveau évalué dans le rapport 2020-2021.

Il expose que la Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois, a choisi de restituer à partir du 1er janvier 2020, la

compétence « Garderies périscolaire et attente de bus ».

Compte tenu de la réunion de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées en date du 26 septembre 2021 et de l'approbation du rapport d'évaluation 2020-2021, M Le Maire présente aux élus le rapport de la CLECT et demande son approbation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

5) CREATION d'un POSTE de CONSEILLER MUNICIPAL DÉLÉGUÉ

Délibération 2021/ 062

M Le Maire propose à l'assemblée de créer un poste de conseiller municipal délégué, il rappelle que tous les adjoints en poste sont titulaires d'une délégation, la commune peut parfaitement créer un ou plusieurs postes de conseiller municipal délégué,

Considérant la Loi Engagement et Proximité qui donne plus de possibilités de délégation aux conseillers municipaux, M Le Maire informe donc l'assemblée de la création d'un poste de conseiller municipal délégué.

Ce poste aura pour fonctions la prise en charge des projets 2040 d'une part, et la mise en place de divers audits d'autre part, le but étant d'optimiser les dépenses de certains postes devenus lourds pour la commune.

La dite attribution de délégation sera consentie par un arrêté du maire, cet acte réglementaire sera publié, transmis au contrôle de légalité, au bénéficiaire, au comptable de la collectivité.

Seule Mme Agnès BLANC se propose pour le poste et après avoir quitté la salle de conseil, les élus passent au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve par 13 voix pour et 2 voix contre.

6) RPQS EAU POTABLE 2020

M Le Maire donne la parole à M.GOURLAND afin de présenter le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public pour l'exercice 2020.

Le Syndicat Mixte du Haut Mâconnais regroupe 18 communes, soit 10422 habitants ou 5563 abonnements de particuliers tout cela pour un réseau de 254.500 kms de canalisation (soit une augmentation de 28 ml par rapport à l'année dernière). Le tarif théorique pour un ménage de référence (4 personnes-dont la consommation moyenne est estimée à 120 m³) est de 3.1900 €/m³.

Les résultats du contrôle de la qualité de l'eau donne 100 % de conformité pour les analyses microbiologiques.

Le rapport annuel concernant le prix et la qualité de l'eau potable reste disponible à l'accueil de la mairie.

M Le Maire précise que le rapport RPQS n'est pas soumis à délibération.

7) RPQS ASSAINISSEMENT 2020

M Le Maire informe l'assemblée que le SIVOM est chargé de la gestion du réseau de l'assainissement collectif. Le SIVOM regroupe 6 Communes, soit 2798 habitants ou 1 544 abonnements de particuliers tout cela pour un réseau unitaire hors branchements de 3.06 kms et un réseau séparatif d'eaux usées hors branchements de 61.50 kms, soit un linéaire total de 67.690 kms.

Le tarif du traitement de l'eau usée revient à 2.73€.TTC/m³.

Les indices de conformité des équipements des STEU (station de traitements des eaux usées), des effluents et des ouvrages d'épuration est de 100.

Le rapport annuel concernant le prix et la qualité des eaux usées 2020 reste disponible à l'accueil de la mairie.

M Le Maire précise que le rapport RPQS n'est pas soumis à délibération.

QUESTIONS DIVERSES

1/Point sur réunion publique du 16/10/21

Satisfaction sur le nombre de participants (33)

M P Millot et Mme L-M DRAPIER déplorent le manque de préparation par les conseillers à revoir pour la prochaine réunion publique car très intéressant de rencontrer les administrés. Un modérateur serait peut être utile pour les échanges à renouveler et à améliorer

M F GOLLLEAU a remarqué que beaucoup de temps perdu pour des questions personnelles qui ont un peu gâcher le moment.

M J GAYET fait une remarque sur M F ROUGEOT qui n'était pas assis du côté de la municipalité mais dans le public. M F ROUGEOT répond qu'il venait à la place de sa maman qui ne pouvait pas se déplacer.

M T THEVENARD indique être déçu que la réunion se soit tenue le jour de « la descente des tracteurs à pédales » organisée par les Roues Pet's, sur Fissy. Les participants et le public ont été déçus de ne pas voir Mr Le Maire ou le 1^{er} adjoint ou Adjoint à la vie du village.

Une vigilance sera apportée sur la date des évènements pour éviter tout manquement.

2/LUGNY 2040

Mme A Blanc fait un rappel de ce qui a été présenté à la réunion publique

Projet LUGNY 2040 en plusieurs étapes :

Diagnostic : Octobre 2021 à Mars 2022

Le PLUI se fera également en plusieurs étapes :

1ere phase

Enquête publique pendant 6 mois

Fixation PLUI : fin 2023

3/Projets communaux présentation par Mr Le Maire

- Fresque mur entre GROUPAMA et Le LOGIS DU CENTRE :

Le coût est estimé à 7000 €. Lugny Patrimoine a fait un courrier à GROUPAMA afin d'être subventionné car il n'existe pas de subvention pour les collectivités, il en ressort 2000€ subvention GROUPAMA et 500€ CREDIT AGRICOLE.

Melle GIROUD ne souhaite pas avoir de fresque sur le mur de son établissement. La municipalité a pris note de son souhait.

- Ouverture du mur en face du Crédit agricole sur la Bourbonne. Une grille a été installée provisoirement en attente d'une autre grille en fer forgé (idée datant de l'ancien mandat).

- Contrat de rivière 1^{er} semestre 2022 : traversée de la Bourbonne dans le centre du village.

Assainissement : berges enherbées nettoyage de la rivière.

La question soulevée est qui entretiendra la Bourbonne ? Dès que M le Maire connaît les détails il informera le conseil et les administrés.

M F ROUGEOT indique qu'avec la porte ouverte sur la Bourbonne , risque de gel dans les canalisations du Logis du Centre. Sa maman a également 3 évacuations sur la rivière.

Isolation du système d'aération de Melle Giroud demandé par M F ROUGEOT.

- Projets des entrées de bourg toujours en étude. Les pré-projets en fin d'année 2021.
- Affouage M P GOURLAND demande à M P POINT s'il est intéressé par une reconduite l'année prochaine. validation de la reconduction.

M T THEVENARD rappelle que certaines routes sont toujours abimées et que les trous devaient être rebouchés après les vendanges pas fait à ce jour

M le Maire répond qu'il y a eu des urgences comme par exemple l'effondrement d'un mur de soutènement sur la route de Sagy qui a donc été refait entièrement afin de garantir la sécurité des gens . Les trous seront rebouchés.

M F ROUGEOT évoque les problèmes de chauffage de Mme VION . M le Maire indique qu'il a rencontré les locataires. M F REDOUTEY précise qu'il n'y a pas qu'un problème de chauffage, les pièces ont été réparées au fur et à mesure des pannes. La chaudière est vétuste, le plombier intervient très souvent Mme Vion n'est pas abandonnée avec son chauffage dysfonctionnant. Mme LM DRAPIER indique qu'elle a habité dans le logement à côté et qu'elle rencontrait également des soucis de chauffage.

M F ROUGEOT évoque le terrain où sera construite la future résidence sénior. M Le maire indique que la délibération votée le 7 Juillet 2019 indiquait un compromis avec AMETIS. Le projet est toujours en cours. La municipalité est toujours en attente de trouver un bailleur social pas de bailleur privé.

Lecture par M Le Maire de la lettre de Mme GIROUD, envoyée en AR le 15 octobre 2021, pas reçue le jour du conseil . M F ROUGEOT en remet une copie à M le Maire (pour lecture aux conseillers). Elle évoque divers problèmes avec la municipalité. M F ROUGEOT évoque une chienne errante qui cause de nombreux dégâts avec les poubelles rue de la croix Nerin, grande rue. Recherche de ses propriétaires.

Possibilité de sanction par M Le Maire

M F ROUGEOT évoque l'incendie du 11/10/21 au Camping St Pierre

M le Maire a été sur les lieux après alerte du cantonnier. Point effectué avec le Gérant.

Interdiction de faire brûler sur le domaine public -> Sanction

Si Infraction M Le Maire informera les élus lors du prochain Conseil.

M T THEVENARD remercie la municipalité pour le prêt de chaises et tables pour « la descente de tracteurs à pédales » du 16 10 21.

4/Points commissions

Vie du village (F GOLLEAU) :

La SEVE connaît un bon démarrage d'activités : spectacle, cours de danse, Les lugnerons, chorale du collège.

La fabrication de décorations de Noël par les membres de la commission et les administrés bénévoles a débuté Ecole (P GOURLAND) : Le 1^{er} conseil a eu lieu le 21 octobre 2021.

Forêts (P GOURLAND) :

Bois de sapins : la partie située à gauche en montant le chemin est interdite au public

Mme A Blanc parle du projet « Bien sans maître » en cours d'étude pour répertorier tous les bois qui n'ont plus de propriétaire, mais aucun terrain agricole n'est concerné

Finances (A BLANC) fait un point sur les audits financiers : répertoriés et en vérifier le bien-fondé.

Bâtiment (F REDOUTEY) : Salle de bain logement de M. Libet , éclairage gendarmerie , chauffage Mme VION

Fleurissement (C CHEVALIER) projets en cours :

Entrées de bourg, aménagement du coin des nounous, budget 2022

Voiries (J GAYET) : Chemin de la Roue travaux en cours

CCAS (P MILLOT) : Cette année encore les colis seront distribués à nos aînés en respect des restrictions sanitaires .

La date du prochain Conseil Municipal est fixée au 17 Novembre 2021

La séance est levée à 23h10.

**Le Maire,
Guy GALÉA**

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE LUGNY" at the top and "Saône-et-Loire" at the bottom, with a central emblem depicting a landscape with a castle and trees.